

Aile Francophone de la Fédération Royale Belge de
Tennis de Table – Province de Namur
A.P. des clubs du 3 septembre 2021 à Jemeppe sur
sambre.

P.V. n°AP1 SAISON 2021/2022

Séance ouverte à 20h00.

Membres présents :

Mme C. FOLIE, I. PIETQUIN;
MM. F. FREDERIC, P NOEL, J.-C. OGER, B. VAN KERM, P. WINAND.

Membre excusé :

Mme S. VANCRUTSEN.

1. Vérification des pouvoirs :

60 clubs présents, dont 6 procurations, sur 78 clubs

2. Approbation du P.V. de l'A.P. du 4 septembre 2020

Le PV est approuvé à l'unanimité des clubs présents.

3. Allocution de M. Pascal NOEL, président FF du C.P. :

M. Pascal NOEL, président :

- Souhaite la bienvenue à cette assemblée provinciale, au nom du comité provincial, il remercie le club de Jemclub pour son accueil et demande une minute de silence en mémoire des affiliés disparus.
- Après l'arrêt de la saison passée, nous souhaitons reprendre une saison la plus normale possible et de jouer un maximum de rencontres même si nous ne sommes pas à l'abri d'une quatrième vague. Nous sommes complètement dépendant des décisions des autorités et nous nous adapterons.
- Plus que jamais, la bonne volonté de tous est primordiale. Tous les membres du comité provincial restent à votre écoute. Il est indispensable de nous communiquer au plus tôt les difficultés rencontrées. Le Covid nous a appris qu'il était impossible de tout anticiper et que nous devons apprendre à nous adapter le plus rapidement possible. C'est pourquoi nous comptons aussi sur la bonne volonté de chaque affilié. Plus nous serons prudents et moins le risque de devoir arrêter sera présent

4. Rapport de M. Philippe WINAND, secrétaire provincial :

- Les clubs de Rouillon et Sart-Lesves ont fusionné pour devenir T.T. R-S-L des initiales des clubs et ont choisi l'indice N068. Ils joueront dans la salle où jouait le club de Rouillon.

- Concernant la reprise, un nouveau protocole au 1^{er} septembre est d'application et se trouve sur notre site.
Parmi les plus importantes mesures, il y a :
 - L'utilisation d'appareils de mesure de la qualité de l'air (CO2) est obligatoire dans les établissements sportifs ou dans les espaces dits « clos » dans lesquels du sport est pratiqué, dans lesquels des événements ont lieu, dans lesquels les files d'attente se trouvent, ainsi que dans les vestiaires ;
 - Une exception est accordée aux établissements sportifs d'une superficie d'au moins 400m² et de minimum 7 mètres de hauteur et qui possèdent une ventilation mécanique ou des portes et fenêtres pouvant s'ouvrir vers l'extérieur. Dans ces espaces, le CO2 mètre n'est pas obligatoire mais recommandé.
 - Entrée en vigueur à partir du 01/09/2021 avec une phase transitoire sans contrôle jusqu'au 01/11/2021.
 - Les entraînements, les compétitions, les tournois et championnats sont autorisés ;
 - Il n'y a plus de limite sur le nombre de participants/sportifs ;
 - Buvettes et HORECA : se référer aux règles de l'HORECA.
- La nouvelle méthode de la saison passée concernant l'envoi des feuilles de matches reste d'application. Pour rappel, les clubs garderont les feuilles de matches jusqu'au 30 juin de la saison en cours, aussi bien le club visiteur que le visité.
- En cas de remarque sur la feuille de match, les deux clubs devront systématiquement m'envoyer leur copie dans les plus brefs délais et en tout cas, au plus tard vendredi suivant.
- Il en sera de même à la demande du contrôleur interclubs ou du secrétaire provincial.
- Les listes de force sur le site des résultats ne contiennent dès à présent que les joueurs réactivés.
- J'attire aussi votre attention sur la rubrique 'Documents' dans l'espace personnel 'responsable de club' qui contient de plus en plus de documents officiels qui vous étaient envoyés par mail. Les présidents, secrétaires et trésoriers reçoivent un mail avertissant que vous avez un nouveau document disponible dans l'espace personnel 'responsable de club'.
- Les affiliés ont jusqu'au 31 décembre pour se réactiver et figurer sur la liste de force, à l'exception des NC qui peuvent être inscrits à tout moment. Après le 1^{er} janvier, les joueurs déjà classés et souhaitant reprendre devront s'inscrire comme joueur individuel.
- La farde que vous avez reçue contient un aide-mémoire pour savoir à qui vous devez vous adresser en cas de question ou aide. Cet aide-mémoire se trouve aussi sur notre site.
- Il faut aussi bien comprendre que sous le vocable 'fédération' il y a plusieurs associations, la FRBTT qui gère les organisations nationales, l'AFTT (aile francophone) qui gère les compétitions francophones ouvertes à toutes les provinces ainsi que les affiliations, et pour finir les provinces pour les organisations provinciales. C'est donc en fonction du sujet, qu'il faudra s'adresser à l'un ou l'autre de ces organes. De manière générale, c'est avec la province que vous aurez le plus de relations.

5. Rapport des commissaires aux comptes

- Le trésorier donne lecture de ce rapport.

6. Présentation des comptes de la saison 2020-2021

- La trésorerie a clôturé 2020-2021 avec une perte de 3724,85 € alors que des ristournes d'un montant supérieur à 18 000,00 € ont été accordées aux clubs par le CPN.

- Tous les secrétaires et présidents de club ont reçu le bilan par mail il y a quelques semaines et une copie papier figure dans la farde reçue. Aucune question n'a été posée.

7. Approbation des comptes de la saison 2020-2021

- Approbation des comptes à l'unanimité des membres présents.

8. Décharge

a) Aux commissaires aux comptes

À l'unanimité des clubs présents.

b) Aux membres du C.P.

À l'unanimité des clubs présents.

9. Nomination des commissaires aux comptes de la saison 2021-2022

- Les quatre commissaires actuels sont reconduits pour cette saison. Si d'autres membres sont candidats à ce poste, ils peuvent faire part de leur candidature à notre Président.

10. Présentation du budget de la saison 2021-2022

- Au vu des difficultés financières rencontrées par certains clubs suite à l'arrêt de la compétition la saison dernière, vous n'avez pas cette année dans votre farde une facture d'avance pour 2021-2022. Une seule facture vous sera envoyée fin de saison reprenant tous les frais. Néanmoins, afin de ne pas devoir trop payer fin de saison, vous pouvez verser une avance pour 2021-2022 si vous le souhaitez. Dans ce cas, je vous invite à verser le montant de l'avance 2019-2020 demandé ou moins si vous voulez. Veillez à bien la payer sur le compte du CPN et non de l'Aile comme certains le font par erreur en mettant en communication : avance 2021-2022 – N
- En ce qui concerne le budget de cette saison, tous les secrétaires et présidents de club l'ont reçu par mail et une copie papier figure dans la farde que vous venez de recevoir. Comme vous pouvez le constater, une somme de 3 860,60 € représentant 50% de la moyenne du résultat des 3 derniers exercices comptables effectifs sera distribuée en fin de saison aux clubs satisfaisant à certains critères établis par le CPN (nombre d'affiliés, nombre de wo ou de forfaits,...).
De plus, cette année, les membres du CPN ont décidé de renouveler le geste d'un montant de 6 000,00 € qui profitera à tous les clubs à savoir :
 - 1) la redevance des inscriptions par équipe en interclubs Messieurs et Dames (7.1) ainsi que pour les Vétérans et Aînées (7.2) sera réduite de moitié pour 2021-2022 soit 5,00 € à la place de 10,00 €;
 - 2) la redevance Site internet (8.10) sera également réduite de moitié soit 37,50 € au lieu de 75,00 €.

Approbation du budget de la saison 2021-2022:

Approbation du budget à l'unanimité des membres présents.

11. Interpellations

Néant

12. Communication de certaines Commissions :

a) Commission sportive (interclubs) (M Bernard Van Kerm) :

- Nous constatons une chute du nombre d'équipes de l'ordre de 5% pour les messieurs mais une vingtaine de pourcents pour les dames, sans l'expliquer. Vu la difficulté pour les clubs de connaître les joueurs qui se réinscrivent au moment de l'inscription des équipes, la cellule interclubs a décidé d'autoriser la suppression d'équipes jusqu'au 4 septembre pour toutes divisions à la condition de donner les noms de 3 joueurs qui ne se réinscrivent pas mais sont susceptibles de jouer dans ces équipes. Si par la suite, ces joueurs s'affilient et participent à l'interclubs, le forfait général sera appliqué. Les séries définitives seront envoyées le 6 septembre.
- Les méthodes habituelles pour la communication des résultats restent d'application. Pour ceux qui utilisent la communication téléphonique, il faut privilégier le téléphone mobile.
- L'encodage en ligne des résultats et direct et ne demande pas d'autre communication.

b) Commission sportive (critériums) (M Pascal NOEL) :

- Les inscriptions en ligne seront bientôt disponibles et les formulaires d'inscriptions sont présents sur le site provincial. 3 journées (le 6/11, le 7/11 et la finale le 12/12) sont prévues pour le critérium de classement. Toutes à Temploux.
- Le critérium des jeunes aura lieu à Tabora le 02/11/2021.

c) Commission d'arbitrage (Mme Claire Folie) :

- Franky Antoine a rejoint la Cellule de Coordination de l'Arbitrage (CCA) de l'Arbitrage (CCA). Elle se compose désormais de Philip Van Oeckel, Président, DidierTouneur Vice-président, Paul Willems de la VTTL et Franky Antoine de l'AFTT.
- En ce début de saison, les clubs de 6 équipes et plus DEVRONT avoir au moins un arbitre ACTIF. Pourquoi pas convaincre l'un ou l'autre ancien arbitre de reprendre du « service » ou convaincre l'un de vos joueurs.
- Il est certain qu'un cours de JA sera organisé, plusieurs candidats sont intéressés. Il en est de même des cours d'arbitres provinciaux pour lequel j'ai également déjà reçu des demandes. Deux de nos arbitres régionaux désirent passer au niveau supérieur et devenir nationaux.
- La formation d'arbitre provincial est donnée par Mr Franky Antoine et se déroule généralement fin octobre : 3 soirées suivies de l'examen théorique, d'un entraînement et de l'examen pratique lors des championnats provinciaux.
La formation est entièrement gratuite.
- Etre actif, c'est participer un minimum de trois fois par an à l'arbitrage d'une compétition (possibilité de prester par demi journée).
- Chaque saison comporte au moins 3 compétitions où les arbitres peuvent

prester : les championnats provinciaux (3 journées) les tours finaux (2 journées) et les play-offs ainsi que les contrôles interclubs.

- Ces derniers seront repris également cette saison après une réunion de mise en place et de rappel des pratiques.

d) CPNV (M Francis Frédéric):

Je vous livre quelques réflexions et vous sollicite pour l'un ou l'autre point.

- Alors que d'année en année le pourcentage des affiliés de + de 40 ans ne cesse d'augmenter au point de se diriger vers les 50% d'affiliés dans notre province, même si on en est fier, on s'interroge sur le devenir de notre sport. Notre Secrétaire CPNV nous a fait part lors de notre 1ère réunion cette saison de statistiques édifiantes concernant la puissante Allemagne. Pour faire court à une époque l'Allemagne a frôlé 1.000.000 d'affiliés et elle se retrouve aujourd'hui avec 540.000 affiliés dont 50,56 % de + de 40 ans.
- En ce qui concerne nos activités officielles et amicales elles restent similaires aux dernières années, nous n'alourdissons pas un calendrier général bien chargé. Nous privilégions nos compétitions, ce qui vient de l'extérieur manquant de publicité et de communication : les temps ont bien changé.
- Ce que nous souhaitons : donnez du plaisir. Ce que nous attendons : l'aide précieuse des bénévoles responsables dans les clubs. C'est ensemble que nous construisons, c'est ensemble que nous nous maintiendrons.

a) Commission de propagande (Mme Isabelle PIETQUIN) :

- Portes ouvertes :

Elles peuvent cette année de nouveau se dérouler dans des conditions dites « normales ». N'oubliez cependant pas de continuer à respecter les règles en vigueur. Actuellement, 9 clubs sont inscrits : TTSC Moustier, CTT Philippeville, La Cipale, CTT Somzée, Palette 3 vallées (en attente de confirmation de date), Malonne, Impérial Bossière, TT Champ D Haut, Rail Namur. C'est un très bon départ. Les chéquers « Dandoy » de la saison dernière ont été mis dans votre farde.

- Challenge « Only Girl » :

Il se déroulera le dimanche 26 septembre à Loyers. Nous avons modifié la formule. Un tirage au sort sera effectué sur place pour composer les équipes de 2 joueuses, une dite « forte » avec une dite « faible ». Les inscriptions se font donc de façon individuelle. Il est ouvert à toutes les joueuses, affiliées : classées, non-classées et non affiliées.

- Le tournoi au féminin de l'Aile Francophone :

Se disputera le dimanche 4 octobre à Malonne.

b) Commission technique des jeunes (Internationaux des jeunes) (Mme Isabelle Pietquin) :

Nous sommes cette année, dans l'incertitude au niveau de cette compétition. Non seulement la situation reste compliquée en ce qui concerne les jeunes et les compétitions internationales

mais la France organise ses championnats nationaux à la même date. Nous devons donc nous interroger sur l'organisation.

13. Clôture par le Président

Il insiste pour que chaque pongiste garde le plaisir de jouer malgré les difficultés rencontrées avec le Covid. Chacun doit faire preuve de discipline et de bienveillance en respectant les barrières sanitaires, même si elles sont un peu contraignantes.

Tout le CP espère, que l'interclubs pourra se passer normalement. Nous devons tout faire afin de n'avoir rien à se reprocher en cas d'arrêt décrété par les autorités publiques.

Restons fair-play en toutes circonstances, le stress est déjà tellement présent dans la vie de tous les jours qu'il ne faut pas en ajouter.

Séance levée à 21h15.

Le secrétaire,

Ph. WINAND

Le président FF,

Pascal NOEL

SITE INTERNET PROVINCIAL : www.frbtt-namur.be

Bonne saison à tous.